

# Bilan 2025 du CNU section 26

Rédigé par le bureau de la section

L'actuel Conseil National des Universités (CNU) a été mis en place en novembre 2023 pour un mandat de quatre ans. Une présentation générale du CNU se trouve sur le site de la CP-CNU :

<https://www.conseil-national-des-universites.fr>

La section 26, composée de 48 membres titulaires et de 48 membres suppléant.es, est chargée du domaine “Mathématiques Appliquées et Applications des Mathématiques” et représente environ les trois cinquièmes des EC en mathématiques en France.

La section dispose également d'un site propre :

<http://cnu26.emath.fr>

Pour l'année 2025, les délibérations de la section se sont déroulées en quatre sessions. La session *Qualification et CRCT* a eu lieu les 10 et 11 mars 2025 à Sorbonne Université. La session *Avancement de grade* (promotions) s'est tenue les 12, 13 et 14 mai à l'Université Paris Cité, campus Saint-Germain-des-Prés. La session *Promotion interne* (dite *re-pyramide*) a eu lieu le 26 mai en mode hybride (en présentiel à Sorbonne Université et en simultané en visio-conférence pour une partie des membres concernés). Enfin, la session *Prime individuelle* s'est tenue les 23, 24 et 25 juin à l'Université Paris Cité, campus Saint-Germain-des-Prés. Nous remercions chaleureusement l'Université Paris Cité, et Sorbonne Université, pour leur accueil au sein de leurs locaux.

## 1 Motions votées

Les motions suivantes, à l'exception de la dernière, ont été discutées en session plénière aux dates citées dans le paragraphe précédent. Les votes se sont faits a posteriori à l'aide de l'outil en ligne *Balotilo*.

**Motion « Suivi de carrière »** (reconduite le 23/04/2025)

Les sections 25 et 26 ont décidé de reconduire la décision prise depuis 2017, de ne pas mettre en place le suivi de carrière en 2025. « Les sections 25 et 26 décident de ne pas mettre en place le suivi de carrière : faute d'une définition précise des objectifs, des modalités et de l'allocation de moyens dévolus à cette nouvelle mission, celle-ci ne peut être mise en œuvre jusqu'à nouvel ordre. »

### **Motion « Keylabs » (votée le 23/04/2025)**

Comme une grande partie de la communauté scientifique et à la suite du communiqué du bureau de la CP-CNU, la 26ème section du CNU déclare sa ferme opposition à la création de « key-labs » qui aurait pour conséquence une nouvelle dégradation des conditions de travail de tous les personnels des unités de recherche. Elle dénonce la mise en concurrence délétère inhérente à un tel système, le contournement des instances scientifiques du CNRS et la non-consultation des autres tutelles des unités de recherche, à commencer par les universités.

La 26ème section du CNU réaffirme que l'urgence est de rétablir un financement pérenne de la recherche à la hauteur des enjeux d'une politique scientifique ambitieuse. Les personnels du service public d'enseignement supérieur et de la recherche ont besoin de stabilité, de temps et de sérénité pour effectuer une recherche au service du bien commun, libre, et de qualité.

### **Motion « Revues et conférences prédatrices » (votée le 23/04/2025)**

La section 26 du CNU tient à rappeler le caractère nuisible des revues et conférences prédatrices pour la communauté, et encourage les candidat.es (à la qualification, à des promotions ou à des primes) à ne pas publier dans des revues ou conférences de ce type, et à ne pas y prendre de responsabilités éditoriales. La section 26 se réserve le droit d'évaluer négativement la présence de publications dans de telles revues et conférences dans les différents dossiers qui lui sont confiés.

Quelques recommandations de sites internet pour identifier les revues en question :

[Comité scientifique du CNRS](#)  
[Compass to publish](#)  
[Combatting Predatory Academic Journals and Conferences](#)

### **Motion « Avancement de grade » (votée le 12/09/2025)**

La section CNU 26 dénonce la baisse du taux de promotion au deuxième grade des maîtres.ses de conférences et au dernier échelon des professeur.es des universités, qui a été décidée de manière unilatérale par le ministère. Concernant l'accès au deuxième grade des maîtres.ses de conférences, l'arrêté du 13 février 2023 a en effet acté l'effondrement du taux de promotion : ce taux, qui était de 20% des promouvables jusqu'en 2022, est passé à 15% en 2023, puis 12,5% en 2024 pour atteindre 10% en 2025. Concernant l'accès au dernier échelon de professeur des universités, qui était de 21% de promouvables jusqu'en 2022, le taux de promotion est passé à 18% pour les années 2023 à 2025.

Entre 2021 et 2025 le nombre de promotions au titre du CNU 26 au grade MCF HC est passé de 27 possibilités à seulement 16 alors que le nombre de candidats est lui passé de 93 à 107 et avec toujours plus de collègues très méritants. En conséquence trop de maître.ses de conférences très investis dans tous les aspects du métier d'enseignant-chercheur se verront cette année refuser leur promotion. Ce manque de reconnaissance n'induira que des effets négatifs : démotivation, désengagement, manque d'attractivité du métier d'enseignant chercheur. La section CNU 26 demande au ministère de relever le taux de promotion au moins au niveau de 2022, c'est-à-dire à 20% pour la hors-classe des

maîtres.ses de conférences et 21% pour l'échelon 2 de la classe exceptionnelle des professeur.es des universités.

Concernant la promotion au grade de MCF EX (échelon exceptionnel, introduit en 2018 dans le cadre du protocole PPCR) la section CNU 26 constate aussi que le nombre de possibilités est trop faible en regard du nombre et de la qualité des dossiers. Afin de garantir une évolution de carrière en adéquation avec l'investissement des collègues la section CNU 26 demande au ministère de relever le taux de promotion au grade MCF EX (échelon exceptionnel) à 20% du corps.

#### **Motion « Paix dans la bande de Gaza » (votée le 18/10/2025)**

La Section 26 du CNU apporte son soutien à la motion "Paix dans la bande de Gaza" votée par le bureau de la CP-CNU le 3 octobre 2025, et dont le texte peut être consulté en suivant [ce lien](#).

## **2 Bilan de la session Qualification**

La session *Qualification* s'est tenue les 10 et 11 mars 2025 à Sorbonne Université. Rapplons que, même si deux rapporteurs sont désignés par le bureau de la section pour chaque dossier, la décision de qualification, ou de refus de qualification, est discutée par l'ensemble des membres participant à la session. Le rôle des rapporteurs, dont les noms sont connus des candidat.es, est avant tout de présenter les éléments factuels du dossier aux membres participant à la session. Ces présentations sont faites en liaison avec les critères de qualification que nous affichons sur les pages :

<https://conseil-national-des-universites.fr/cnu/>

et

<http://cnu26.emath.fr/>

Les candidat.es sont invité.es à prendre connaissance de ces critères d'évaluation afin de préparer au mieux leurs dossiers.

Point important : les dossiers sont déposés en ligne, la recevabilité des dossiers est étudiée par le ministère, et la section n'a pas de prise sur les décisions d'irrecevabilité de ceux-ci.

### **2.1 Qualification aux fonctions de Maître de Conférence**

#### **Résultats chiffrés**

Pour cette session 2024-2025, la section 26 a étudié 468 dossiers (contre 453 en 2024, 395 en 2023, 405 en 2022, 425 en 2021, 450 en 2020). Contrairement aux années précédentes, ce chiffre ne prend pas en compte les dossiers non transmis, déclarés irrecevables ou retirés par les candidat.es. On peut donc confirmer la progression, déjà observée à la session 2024, du nombre de candidat.es demandant la qualification en section 26.

Parmi tous les dossiers examinés en séance, on compte 328 hommes (70,09%) et 140 femmes (29,91%). En tout, 68 dossiers ont été considérés hors section dont 51 hommes (75%) et 17 femmes (25%), 29 dossiers n'ont pas été qualifiés dont 14 hommes (48,28%) et 15 femmes (51,72%).

Il y avait 4 demandes de dispense de doctorat. Les dossiers correspondant ont été examinés dans les mêmes conditions que les autres, et ces quatre demandes ont été accordées.

A l'issue de cette séance de qualification, on compte 371 personnes qualifiées (79,27% du contingent de dossiers examinés) dont 263 hommes (70,89%) et 108 femmes (29,11%).

## Critères de qualification

Deux repères importants sont utilisés dans l'évaluation des dossiers, en particulier pour les candidat.es dont le parcours ne s'inscrit pas de façon canonique dans les thématiques de la section :

- D'une part l'aptitude à enseigner toutes les mathématiques de licence. **Attention, certain.es candidat.es omettent complètement la rubrique "enseignement" ce qui peut entraîner un refus de qualification.** L'enseignement est une partie importante de notre métier, ce point doit être mentionné, que ce soit pour faire part d'une expérience, ou pour expliquer pourquoi celle-ci n'a pas pu avoir lieu.
- D'autre part l'activité de recherche, qui dans les domaines d'application des mathématiques ne doit pas se limiter à une description de modèles classiques et une utilisation de méthodes et algorithmes éprouvés. L'évaluation prend donc aussi en compte l'apport méthodologique en mathématiques, la mise en place de méthodes ou modèles originaux, le développement de nouveaux algorithmes, la validation des modèles théoriques dans le cadre d'applications réalistes. Il est crucial de montrer dans le dossier que la recherche effectuée pendant et depuis la thèse a produit des résultats mathématiques.

L'activité de recherche est évaluée à partir :

1. Des travaux de la thèse, et en particulier à travers les rapports de thèse (ou, s'ils n'existent pas, tout autre document équivalent attestant de la qualité de la thèse). Pour les candidat.es titulaires d'un doctorat français récent, il est attendu qu'une ou plusieurs personnes parmi les membres du jury de thèse, et si possible une au moins ayant rapporté sur celle-ci, relèvent de la section du CNU dans laquelle est demandée la qualification.
2. Des publications. Si la présence d'une publication dans une revue à comité de lecture n'est pas exigée pour les thèses de l'année, elle représente un élément d'appréciation décisif pour les thèses plus anciennes. Nous demandons aux candidat.es de faire apparaître clairement la liste de publications dans le dossier sans avoir recours à des liens externes. Cette liste doit clairement différencier les articles publiés des articles soumis. Dans ce dernier cas, la revue ou conférence dans laquelle la contribution a été soumise n'est pas une information pertinente (sauf si l'article est éventuellement en phase de révision).

L'utilisation d'un outil mathématique standard dans un travail de recherche relevant d'une autre discipline n'est pas considérée comme suffisante à elle seule pour la qualification en section 26 (il s'agit du critère qui entraîne le plus de refus de qualification). Les candidat.es

qui s'estiment dans le champ « applications des mathématiques » dans un sens un peu large, sont encouragé.es à ne pas restreindre leurs candidatures de qualification à la 26ème section. Par ailleurs le CNU s'attend à ce que les exigences précédentes sur l'activité de recherche soient aussi vérifiées sur les deux dernières années en cas de thèses datant de plus de deux ans (ces aspects sont particulièrement examinés en cas de requalification).

Notons qu'une seule qualification suffit pour candidater sur tous les postes de maître de conférences, quelle que soit la section dans laquelle elle a été obtenue.

Pour finir, la section 26 du CNU tient à rappeler le caractère nuisible des revues et conférences prédatrices pour la communauté, et encourage les candidats (à la qualification, à des promotions ou à des primes) à ne pas publier dans des revues ou conférences de ce type. Les publications dans des revues considérées comme prédatrices ne sont pas prises en compte (voir motion votée par la section le 23 avril 2025). Quelques recommandations de sites internet pour identifier les revues en question :

[Comité scientifique du CNRS](#)  
[Compass to publish](#)  
[Combatting Predatory Academic Journals and Conferences](#)

## 2.2 Qualification aux fonctions de Professeur des Universités

Depuis quelques temps déjà, les collègues MCF titulaires (et EC titulaires assimilés au corps des MCF relevant de la fonction publique française) n'ont plus à demander la qualification PR. Le nombre de dossiers est donc faible et moins d'une demi-journée suffit pour tous les étudier. La réunion restreinte a eu lieu le 11 mars en fin de journée, dans le prolongement de la session plénière.

Pour cette session, 21 dossiers ont été examinés en séance. Sur ces 21 dossiers, on compte :

- 12 dossiers qualifiés
- 4 dossiers non qualifiés
- 5 dossiers hors section

Le bureau renvoie au site de la section 26 du CNU pour les critères de qualification aux fonctions de Professeur des Universités.

## 2.3 Périmètre de la section 26

Des discussions concernant le périmètre de la session 26 ont lieu chaque année au sein de la section. Nous avons en particulier eu à étudier un grand nombre de dossiers relevant de thématiques partagées avec d'autres sections : recherche opérationnelle, cryptographie, machine learning pour ne citer que les plus représentées. Afin de maximiser leurs chances, les candidat.es concerné.es par ces thématiques sont encouragé.es à demander la qualification dans les deux autres sections du groupe 5 (sections 25 et 27).

### 3 Bilan de la session CRCT

La session *CRCT* 2025 s'est tenue le 10 mars à Sorbonne Université, le calendrier ayant permis de combiner avec la session *Qualification*.

La section disposait pour cette session 2025 de 12 semestres de CRCT à attribuer (contre 13 en 2024).

Il y a eu au total 62 demandes (36 issues de MCF et 26 issues de PR), dont 13 (20,97%) issues de collègues féminines (38% en 2024). Le nombre total de semestres demandés était de 89 (presque la moitié des demandes l'étaient donc pour 12 mois).

Lors de la session précédente (février 2024), le bureau avait demandé à six membres de la section, trois MCF et trois PR, d'examiner l'ensemble des dossiers (dans leur corps, en ce qui concerne les 3 MCF). Ces six membres avaient travaillé en amont de la session, avec pour mission d'établir une appréciation synthétique de l'ensemble des dossiers, ainsi qu'une proposition de pré-classement.

Pour la session 2025, l'ensemble des demandes a été examiné en session plénière. Nous avons tenu compte des règles de déport pour les CRCT qui stipulent qu'une personne affectée, exerçant ou ayant exercé des fonctions depuis moins de deux ans dans le même établissement que la personne ayant déposé une demande ne peut ni rapporter le dossier ni participer aux discussions concernant cette demande.

Chaque demande a été examinée par deux rapporteurs de la section. Une harmonisation des éléments d'appréciation et une harmonisation des avis ont été mises en place au cours de la session, avant d'établir un classement final.

Cette session a eu lieu plus tardivement que les années précédentes (mars au lieu de février). Nous avions ainsi accès aux résultats des demandes de délégation CNRS et en avons tenu compte pour l'attribution des semestres<sup>1</sup>, l'objectif étant de maximiser le nombre de bénéficiaires sur ces deux dispositifs à l'échelle nationale. Seule exception, 1 candidat a pu bénéficier d'un semestre de CRCT en plus d'un semestre de délégation CNRS, la demande étant appuyée par une mobilité de longue durée à l'étranger.

La liste principale en PR (5 candidatures retenues) est par ordre alphabétique :

- M. Jérôme BOLTE (1 semestre)
- Mme Camelia GOGA (1 semestre)
- M. Youcef MAMMERI (1 semestre)
- Mme Claudia NEGULESCU (1 semestre)
- M. Bruno PORTIER (2 semestres)

La liste principale en MCF (6 candidatures retenues) est par ordre alphabétique :

- M. Grégoire CHARLOT (1 semestre)
- M. Jairo CUGLIARI-DUHALDE (1 semestre)
- M. Guillaume GARRIGOS (1 semestre)
- Mme Cécile LOUCHET (1 semestre)
- Mme Jia HE (1 semestre)
- M. Nicolas PETRELIS (1 semestre)

---

1. Cependant, les dossiers ont été aussi examinés en amont de la séance indépendamment de cette information.

Parmi les semestres attribués, un tiers est à destination de collègues féminines. Du point de vue thématique, 3 candidatures relèvent des EDP et/ou de la mécanique des fluides, 1 de la didactique, 1 de l'imagerie, 2 de l'optimisation, 1 des probabilités et 3 de la statistique. Du point de vue géographique, 2 semestres vont à des établissements du grand Paris, les autres étant ventilés entre Grenoble, Toulouse (2 semestres), Besançon, Nantes, Lyon, Saint-Etienne et Rouen (2 semestres).

Nous rappelons que la section 26 n'examine pas (et par conséquent n'attribue pas) de CRCT aux candidatures issues des membres du CNU.

Lors des discussions en session, il a été relevé que certains dossiers manquaient de clarté concernant les décharges d'enseignement obtenues au cours des années précédentes (délegations / CRCT / IUF / ERC / ANR / etc). Il est recommandé aux candidat.es de faire apparaître ces informations de manière la plus exhaustive possible, et si possible de manière synthétique.

Pour rappel, il existe depuis quelques temps un contingent CRCT fléchés pour les retours de congés maternité. Les collègues concernées peuvent en faire la demande sur Galaxie (ce contingent n'est pas examiné par le CNU). Pour information, sur les précédentes campagnes, le nombre de demandes était inférieur au nombre de semestres proposés.

## 4 Bilan de la session Promotion interne

### Données générales

La session *Promotion interne* (dite « Repyramide ») s'est tenue le lundi 26 mai 2025 en mode hybride : une partie des membres concerné.es de la section étaient en présentiel à Sorbonne Université (campus Jussieu), le reste en distanciel (visio-conférence).

Douze établissements étaient concernés par cette session :

- Université des Antilles
- Université de Lorraine
- INSA de Lyon
- Université Lyon 1 Claude Bernard
- Université d'Orléans
- Université de Pau
- Université de Perpignan
- Université de Poitiers
- Université de Rouen
- Université Jean Monnet - Saint Etienne
- Université de Toulouse
- Université Toulouse 2

Les dossiers ont été déposés aussi bien par des collègues MCF classe normale que hors classe. La campagne de recrutements 2025 sur les postes classiques n'ayant pas encore démarré à cette date, l'ensemble des dossiers ont été examinés.

Une sous-commission spéciale de 14 membres rang A de la section 26 du CNU a été constituée spécialement pour l'occasion. De part la grande diversité des établissements concernés, il n'a pas été possible de ne faire participer que des membres dont les établis-

sements n'étaient pas concernés par la procédure. Comme il se doit, les membres de la section n'ont pas participé aux discussions sur les dossiers associés à leur établissement de rattachement.

Les avis à rendre (saisis sur Galaxie et visibles par le/la candidat.e), parmi trois choix possibles

- A = Très Favorable,
- B = Favorable,
- C = Réservé,

étaient, comme l'année dernière restreints à deux rubriques concernant l'Aptitude professionnelle et les Acquis de l'expérience professionnelle. La différence entre les deux rubriques est ténue. Dans la continuité de ce qui avait été fait l'an dernier nous avons considéré que l'« Aptitude professionnelle » concernait plutôt le futur et le potentiel, tandis que les « Acquis de l'expérience professionnelle » se référaient plutôt aux activités développées jusqu'à ce jour.

Ces deux critères nous paraissant obscurs, nous avons cherché à préciser notre lecture des dossiers. Chaque rapporteur a ainsi évalué les 4 items :

1. Publications (qualité et quantité),
2. Encadrement doctoral et/ou administration de la recherche,
3. Diffusion, rayonnement et/ou vulgarisation,
4. Responsabilités et/ou implication pédagogique, investissement dans l'administration locale.

La case “éléments d’appréciation” disponible également sur Galaxie a permis de faire remonter une très courte synthèse de ces quatre éléments pouvant être relevés comme de bonne ou de très bonne qualité.

## Fonctionnement de la section

Le bureau de la section a nommé deux rapporteurs par dossier :

- un rapporteur dans la spécialité du ou de la candidat.e,
- un rapporteur « géographique », examinant l'ensemble des dossiers d'un même établissement (un découpage en plusieurs lots est effectué pour les établissements dont le nombre de candidat.es était plus important).

Cette année encore, le CNU est la première instance à étudier les dossiers. Son avis reste purement consultatif au sens qu'elle n'a pas de portée décisionnelle. En session, les dossiers ont été étudiés établissement par établissement. Le débat a permis de confronter les évaluations disciplinaires dossier par dossier, et l'évaluation plus globale pour chaque établissement en valeurs relatives. L'examen par établissement permet de tenir compte d'éventuelles spécificités de ces derniers. Cependant, aucun classement intra-établissement n'est établi par le CNU.

La frontière entre les niveaux A et B est souvent ténue, et les dossiers sont en général d' excellente qualité. Les résultats globaux sont donnés dans le tableau ci-dessous :

	Acquis Exp.	Aptitude Pro.
A	35	35
B	9	8
C	0	1

Du point de vue de la parité, on compte

- 44 candidat.es, dont 13 femmes (29.5%),
- 28 candidat.es ayant reçu la note finale de A-A, dont 8 femmes (28.6%).

## Suite de la procédure

Pour ce qui est de la suite de la procédure, les établissements doivent à leur tour expertiser les dossiers, et nommer pour cela un comité. Ce comité peut auditionner jusqu'à 4 candidat.es, puis exprimer des avis sur les dossiers. La décision finale est prise par le chef d'établissement.

Cette année encore, nous avons produit un travail et une évaluation sur des rubriques mal définies, aboutissant à des couples de lettres peu adaptés au processus d'aide à la décision. Il est vraisemblable qu'un comité de sélection convenablement constitué (ce point reste délicat pour cette procédure) et semblable à ce qui se fait pour les postes standard, pourra affiner l'évaluation tout en prenant en compte les spécificités et les attentes locales.

Néanmoins, dans le cadre de la procédure actuelle, nous pensons qu'il est de l'intérêt de tout le monde que le CNU soit consulté lors de ces opérations sensibles de promotion interne : l'expertise externe qu'il fournit dans un cadre global gagne en objectivité, et permet une évaluation nationale par les pairs basée sur des discussions sérieuses et sereines.

## Résultats 2025

Les candidat.es promu.es en 2025 sont (JORF n°0190 et 0191 des 17 et 19 août 2025) :

1. Mme Séverine BERNARD-ANDOUZE (Université des Antilles)
2. M. Elie BRETIN (Institut National des Sciences Appliquées de Lyon)
3. M. Olivier GUIBÉ (Université de Rouen)
4. Mme Agnès LAGNOUX-RENAUDIE (Université Toulouse-II)
5. Mme Régine MARCHAND (Université de Lorraine)
6. M. Sébastien TORDEUX (Université de Pau)
7. M. Julian TUGAUT (Université de Saint-Etienne)
8. Mme Sylvie VIGUIER-PLA (Université de Perpignan)

## 5 Bilan de la session Avancement de grade

La session Avancement de grade (dite *Promotions*) s'est tenue les 12, 13 et 14 mai 2025, à l'Université Paris Cité, campus Saint-Germain des Prés.

Les candidatures se font par voie électronique. Avant l'examen par le CNU, les dossiers sont préalablement examinés par les conseils académiques des établissements qui émettent

un avis sur les dossiers des candidat.es, qui ont à leur tour un droit de réponse. Tous ces avis sont visibles par les rapporteurs du CNU. La section 26 du CNU, après une nouvelle discussion sur ce point important au sein du bureau élargi, a maintenu son choix de ne pas mettre d'évaluation sur les dossiers des candidat.es qu'elle ne propose pas à la promotion. Elle a donc transmis aux établissements l'avis suivant pour les candidat.es non promu.es : « La section 26 du CNU ne souhaite pas émettre d'avis sur les candidats qu'elle ne propose pas à la promotion sur le contingent qui lui est attribué ».

Pour les membres du CNU, la section indique à l'établissement qu'elle n'examine pas les dossiers de candidature à une promotion émanant de ses membres.

Chaque dossier est examiné en amont de la session par deux rapporteurs du CNU, désignés par le bureau, après consultation du bureau élargi. Les rapporteurs ne sont pas les mêmes d'une année sur l'autre.

Un suivi numérique sur les proportions femmes/hommes est analysé à chaque étape de la session.

Les membres du CNU participant à la session ne s'expriment pas sur les dossiers de candidat.es de leur établissement ni sur les candidat.es dont ils seraient trop proches.

Comme lors de chaque session, la section a pu constater une grande diversité de la qualité de mise en forme des dossiers. Nous attirons donc l'attention sur les points importants suivants :

1. Le dossier de candidature à une promotion doit contenir un descriptif de l'ensemble de la carrière et faire apparaître clairement les éléments nouveaux depuis la dernière promotion.
2. Les différentes actions réalisées durant l'ensemble de la carrière (responsabilités en particulier) doivent toutes être datées.
3. En ce qui concerne l'encadrement doctoral, le dossier doit préciser pour chaque encadrement le taux d'encadrement de la thèse, son financement, le devenir du docteur et ses publications.

De façon plus générale, chaque élément du dossier doit être décrit de façon suffisamment claire et précise, et lorsque cela est pertinent, par des éléments chiffrés, pour permettre sa juste prise en compte par les rapporteurs de la section. Les résultats de cette session sont synthétisés dans le tableau ci-dessous.

	MCF HC	MCF EX	PR1	PR EX1	PR EX2
Nbr dossiers	107	35	70	77	56
Dont candidates	35 (32.7%)	11 (31.4%)	19 (27.1%)	17 (22%)	8 (14.3%)
Contingent	16	6	14	11	9
Dont promues	7 (43.7%)	3 (50%)	4 (28.6%)	3 (27.3%)	1 (11%)
Age min-max(*)	38 - 56	52 - 59	36 - 62	43 - 62	49 - 61
Ancien. min-max(**)	7 - 18	9 - 12	3 - 16	4 - 16	7 - 12

(\*) : au sein des promu.es

(\*\*) : au sein des promu.es, depuis la dernière promotion au moment du dépôt du dossier.

Rappelons que le nombre de promotions dans chaque catégorie (appelé « contingent ») est décidé par le ministère.

## **5.1 Promotion à la hors-classe (contingent CNU) des MCF**

Liste des promu.es (16) : Corentin AUDIARD (Sorbonne), Ariela BRIANI (Tours), Anaïs CRESTETTO (Nantes), André DE LAIRE PEIRANO (Lille), Roland DIEL (Nice), Delphine FERAL (Bordeaux), Chloé FRIGUET (Lorient), Amic FROUVELLE (Paris-Dauphine), Robin GENUER (Bordeaux), Fabien GENSBITTEL (TSE Toulouse), Cindy GUICHARD (Sorbonne), Miguel MARTINEZ (Marne-la-Vallée), Renaud MARTY (Nancy), Esterina MASIELLO (Lyon 1), Camille TARDIF (Sorbonne), Claire WINDER (Inspé Aix-Marseille).

Pour les promotions à la hors-classe, le CNU examine l'ensemble de la carrière des candidat.es. Outre le travail de recherche et l'activité d'enseignement, un investissement particulier dans le domaine pédagogique ou au service de la communauté scientifique est apprécié. Un objectif de ces promotions étant d'offrir une fin de carrière valorisée à des collègues méritant.es, le CNU est vigilant à une juste répartition des âges des collègues promu.es.

## **5.2 Promotions (contingent CNU) à l'échelon MCF EX**

Liste des promu.es (6) : Nadine GUILLOTIN (Lyon 1), Caroline JAPHET (Paris Nord), Frédérique LETUE (Grenoble Alpes), Eric MOUNIER (Paris-Est Créteil), Eric SOCCORSI (Aix-Marseille), Paul Marie SAMSON (Marne-la-Vallée).

Après une phase de sept ans pendant laquelle les promotions à l'échelon MCF EX ont servi à faire monter la proportion dans le corps à 10%, cette année les promotions proposées résultaient seulement des flux sortants. Le contingent était une fois de plus extrêmement bas, ce qui exclut de la sélection finale des collègues pourtant très méritant.es. En plus d'une activité constante dans le travail de recherche et les activités d'enseignement, on attend un investissement notable dans au moins une des catégories usuelles d'évaluation. Pour cet échelon, un poids sensiblement plus important est également porté sur le critère d'âge.

## **5.3 Promotions (contingent CNU) à la 1ère classe des PR**

Liste des promu.es (14) : Yvain BRUNED (Nancy), Louis DUPAIGNE (Lyon 1), Patrick GIBEL (Bordeaux), Cyril LABBE (Paris Cité), Emilie LEBARBIER (Nanterre), Karen LEFFONDRE (Bordeaux), Jérôme LELONG (INP Grenoble), Ester MARIUCCI (Versailles), Michel MEHRENBERGER (Aix-Marseille), Nicolas MEUNIER (Evry), Vincent MILLOT (Paris-Est Créteil), Joseph NGATCHOU WANDJI (Lorraine), Laurent OUDRE (Paris-Saclay), Simona ROTA NODARI (Nice).

Pour l'examen des promotions à la première classe des PR, le CNU dégage de chaque dossier de candidature les éléments suivants : domaine scientifique, âge et ancienneté comme Professeur, faits marquants de la carrière, distinctions scientifiques, activité scientifique (nombre et qualité des publications, communications), encadrement doctoral (thèses encadrées et devenir des docteurs), activités éditoriales, direction de projets (type ANR, réseaux européens, GDR), rapports de thèses ou d'HDR, activités et responsabilités pédagogiques, responsabilités diverses (direction d'équipe, d'unité, de département, appartenance à différentes commissions). Les candidat.es sont invité.es à mettre clairement ces

éléments en avant dans leur dossier, en identifiant de manière claire les éléments nouveaux depuis la dernière promotion.

La section 26 du CNU veille à une répartition représentative entre les sous-disciplines (analyse, aléatoire, didactique, ...), ce qui n'exclut pas les dossiers transversaux ou atypiques. Le CNU est attentif à une juste répartition des âges des collègues promu.es. Etant donné la pression très forte sur ce type de promotion, les candidat.es qui étaient PR depuis au moins 4 ans ont été privilégié.es. Dans la lignée de la session précédente, quelques dossiers concernent des candidat.es ayant bénéficié d'un re-pyramide. Les personnes concernées ont souvent vu leur évolution de carrière ralentie pour des raisons diverses. La « règle » des 4 ans d'ancienneté depuis la dernière promotion n'a pas été prise en compte dans les discussions pour ces cas spécifiques.

## **5.4 Promotions (contingent CNU) au 1er échelon de la classe exceptionnelle des PR**

Liste des promu.es (11) : Zakaria BELHACHMI (Mulhouse), Nicolas FORCADEL (Rouen), Eric GAUTIER (Toulouse), Arnaud GLOTER (Evry), Pauline GODILLON (Centrale Supélec), Bénédicte HAAS (Paris 13), Radu IGNAT (Toulouse), Thierry LEVY (Sorbonne), Mathilde MOUGEOT (ENSIIE), Rémi RHODES (Aix-Marseille), Damien TROMEUR DEROVOUT (Lyon).

Le CNU attend des personnes candidates à une promotion au premier échelon de la classe exceptionnelle qu'elles se soient particulièrement distinguées dans les différentes missions de Professeur des Universités, que ce soit par l'excellence de leurs travaux de recherche, ou par le rôle majeur qu'elles jouent dans la communauté scientifique, en termes d'encadrement, de diffusion, et de structuration de la recherche. Le conseil est attentif à une juste répartition des âges des collègues promu.es et a privilégié les candidat.es ayant une ancienneté dans la 1ère classe d'au moins cinq ans.

Cette session 2025 confirme l'augmentation de la pression pour le passage vers la classe exceptionnelle : 77 dossiers cette année (contre 70 en 2024 et 64 en 2023) pour un contingent relativement constant.

## **5.5 Promotions (contingent CNU) au 2nd échelon de la classe exceptionnelle des PR**

Liste des promu.es (9) : Mohamed ASSELAH (Paris-Est Créteil), Franck BARTHE (Toulouse), Patrice BERTAIL (Nanterre), Marco CANNONE (Gustave Eiffel), Hervé CARDOT (Dijon), Stéphane DESCOMBES (Côte d'Azur), Patrick HILD (Toulouse), James LEDOUX (Rennes), Sylvia SERFATY (Sorbonne)

Parmi les candidat.es dont le dossier démontre une activité soutenue dans les différentes missions des Professeurs des Universités, le critère essentiel pour le changement d'échelon est l'ancienneté dans la classe exceptionnelle, suivi de l'âge. Les candidatures issues de personnes en détachement ou en disponibilité hors du système français sont traitées séparément. Les candidat.es à cet échelon sont invité.es à accorder à leur dossier le soin requis pour permettre aux rapporteurs d'en faire une lecture autonome.

## **5.6 Procédure spécifique d'avancement de grade**

La procédure spécifique d'avancement de grade concerne les maîtres de conférences et les professeur.es exerçant des fonctions qui ne sont pas principalement d'enseignement et de recherche. L'évaluation est conduite par une instance nationale dans laquelle siègent des membres élu.es de la CP-CNU, elle est transverse à toutes les sections.

Il n'y a pas eu de promu.e en section 26 pour l'année 2025.

## **5.7 Avancement hors CNU**

Les résultats de 2025 étant disponibles avant clôture de ce bilan, nous les faisons suivre ceux pour l'année 2024.

### **Promotion à la hors-classe des MCF (2024)**

Liste des promu.es (9) : Farid BOUSSAMA (Montpellier), Olivier COURONNE (Nanterre), Thomas LALOE (Nice), Sophie LEBRE (Montpellier), Elias MAZA (INP Toulouse), Mohammed MELLOUK (Paris Cité), Hanene MOHAMED (Nanterre), Damien SIMON (Sorbonne), Pascal ZONGO (Antilles).

### **Promotion à la classe exceptionnelle des MCF (2024)**

Liste des promu.es (6) : Florent BERTHELIN (Nice), Grégoire CHARLOT (Grenoble Alpes), Ghislaine GODINAUD (Bordeaux), Olivier GUIBE (Rouen), Efoevi KOUDOU (Nancy), Anne Sophie LEMAIRE (Le Havre).

### **Promotion à la 1ère classe des PR (2024)**

Liste des promu.es (9) : Frédéric BERTRAND (Troyes), Cédric BOUTILLIER (Sorbonne), Aurélie CHESNAIS (Montpellier), Fabien FLORI (Corte), Rejeb HADIJI (Paris-Est Créteil), José Luis JARAMILLO MARTIN (Dijon), Celia JEAN-ALEXIS (Antilles), Bruno KOOBUS (Montpellier), Boris THIBERT (Grenoble).

### **Promotion au 1er échelon de la classe exceptionnelle des PR (2024)**

Liste des promu.es (8) : Philippe BICH (Paris 1), Salim BOUZEBDA (Compiègne), Alexandre BROUSTE (Le Mans), Lalina COULANGE (Bordeaux), Mihai GRADINARU (Rennes), Philippe GRAVEJAT (Cergy), Mounir HADDOU (INSA de Rennes), Irina KOURKOVA (Sorbonne).

### **Promotion au 2ème échelon de la classe exceptionnelle des PR (2024)**

Liste des promu.es (10) : Samir ADLY (Limoges), Jean-François AUJOL (Bordeaux), Jean-Marc BARDET (Paris 1), Nils BERGLUND (Orléans), Julie DELON (Paris Cité),

Serge GRATTON (INP Toulouse), Philippe HELLUY (Strasbourg), Anis MATOUSSI (Le Mans), Ludovic RIFFORD (Nice), Filippo SANTAMBROGIO (Lyon 1).

### **Promotion à la hors-classe des MCF (2025)**

Liste des promu.es (11) : François CHAPON (Toulouse), Delphine DAVID (Paris 13), Erci DUBACH (Pau), Gabriel FARAUD (Nanterre), Thomas LECORRE (Cergy), Stéphanie LEGER (Clermont Auvergne), Lisa MORHAIM (Paris-Panthéon-Assas), Philippe REGNAULT (Reims), Léon TINE (Lyon 1), José TRASHORRAS (Paris-Dauphine), Mélanie ZETLAOUI (Nanterre).

### **Promotion à la classe exceptionnelle des MCF (2025)**

Liste des promu.es (3) : Noëlle BRU (Pau), Frédéric PACCAUT (Amiens), Eric PATUREL (Nantes).

### **Promotion à la 1ère classe des PR (2025)**

Liste des promu.es (12) : Larbi AIT HENNANI (Lille), Gabriela CIUPERCA (Lyon 1), Mathieu COLIN (INP de Bordeaux), Astrid DECOENE (Bordeaux), Fabien EMPRIN (Reims), Nicolas GRENIER-BOLEY (Rouen), Mohamed Nabil KAZI-TANI (Nancy), Sylvain LE CORFF (Sorbonne), Pierre PUDLO (Aix-Marseille), Mathieu RIBATET (Centrale Nantes), Jean VELIN (Antilles), Floriane WOZNIAK (Montpellier).

### **Promotion au 1er échelon de la classe exceptionnelle des PR (2025)**

Liste des promu.es (6) : Julien BARRE (Orléans), Jean-Christophe BRETON (Rennes), David DEREUDRE (Lille), Laurent DI MENZA (Reims), Arnaud LE NY (Paris-Est Créteil), Quentin MERIGOT (Paris Saclay).

### **Promotion au 2ème échelon de la classe exceptionnelle des PR (2025)**

Liste des promu.es (9) : Amadou ALIOUM (Bordeaux), Pierre CARDALIAGUET (Paris-Dauphine), Claire CHAINAIS (Lille), Nathanaël ENRIQUEZ (Paris-Saclay), Julien JACQUES (Lyon 2), Véronique MAUME-DESCHAMPS (Lyon 1), Clémentine PRIEUR (Grenoble Alpes), Carole ROSIER (Calais), Anne RUIZ-GAZEN (TSE Toulouse).

## **6 Bilan de la session Prime individuelle**

La Prime Individuelle aussi appelée RIPEC3 ou Prime C3 fait partie de la LPR (Loi de Programmation de la Recherche) qui comporte un volet "Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs" (RIPEC) à trois composantes :

1. La Prime C1, ou RIPEC1, est l'ancienne Prime d'enseignement supérieur attribuée à tous les EC, versée de manière automatique et mensualisée. Elle a été revalorisée

à 2800 Euros annuels pour tous les EC en 2022 (elle était de 1200 Euros annuels en 2020), ce qui suivait bien la trajectoire annoncée. L'objectif affiché était d'atteindre 6400 Euros/an en 2027.

2. La Prime C2, ou RIPEC2, est une prime de fonction, attribuée par les établissements pour des fonctions ou des responsabilités spécifiques. Il y a trois groupes de responsabilités, avec des montants plafonds différents mais sans plancher. Le bilan à moyen ou long terme sera difficile tant les stratégies d'établissements sont disparates (et opaques).
3. La Prime Individuelle, ou prime C3, ou RIPEC3<sup>2</sup> est celle qui nous intéresse dans ce bilan. Elle est attribuée sur demande de l'EC, par le chef d'établissement, pour une durée de trois ans, après un avis (consultatif uniquement) du CNU puis un avis d'une commission de l'établissement. A noter que certaines sections du CNU ont fait le choix de ne pas participer au processus d'attribution des RIPEC et donc de ne pas évaluer les dossiers des candidat.es.

La RIPEC est une prime d'activité, censée couvrir l'ensemble des missions d'un.e EC. Chaque dossier de candidature reçu au sein de la section est expertisé par deux rapporteurs. La section doit ensuite attribuer à chaque candidat.e une seule mention globale parmi

”Très Favorable = A”, ”Favorable = B” ou ”Réservé = C”,

mais doit également préciser le ou les motifs pour lesquels la prime peut être accordée, parmi les six missions des EC telles que listées dans l'article L. 123-3 du code de l'éducation :

1. la formation initiale et continue tout au long de la vie,
2. la recherche scientifique et technologique, la diffusion et la valorisation de ses résultats, au service de la société. Cette dernière repose sur le développement de l'innovation, du transfert de technologie lorsque celui-ci est possible, de la capacité d'expertise et d'appui aux associations et fondations, reconnues d'utilité publique, et aux politiques publiques menées pour répondre aux défis sociétaux, aux besoins sociaux, économiques et de développement durable,
3. l'orientation, la promotion sociale et l'insertion professionnelle,
4. la diffusion de la culture humaniste, en particulier à travers le développement des sciences humaines et sociales, et de la culture scientifique, technique et industrielle,
5. la participation à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche,
6. la coopération internationale,
7. le concours apporté à la vie collective des établissements (« Article 3, alinéa 7 du décret no. 84-431 du 6 juin 1984»)

Cette évaluation couvre les quatre dernières années<sup>3</sup> (2021-2024 pour cette session 2025).

---

2. Par la suite, par soucis de simplicité, on utilisera le terme RIPEC pour parler de ce troisième volet.  
3. La section 26 a fait le choix d'inclure 18 mois supplémentaires dans l'évaluation en cas de congés maternité ou de maladie sur la période (ou à proximité immédiate).

## 6.1 Retour global sur la session 2025

Contrairement à l'an passé, nous n'avons pas bénéficié d'un retour global sur la session 2024 lors de l'assemblée générale de la CP-CNU<sup>4</sup> qui s'est tenue le 18 juin 2025.

## 6.2 Fonctionnement de la section pour la session 2025

La session Prime Individuelle de la section 26 s'est tenue les 23, 24 et 25 juin 2025 à l'Université Paris Cité. Comme pour les sessions précédentes, les discussions se sont déroulées en deux temps avec un premier bloc dédié aux candidatures MCF (lundi et mardi matin) puis un second aux candidatures PR (mardi après-midi et mercredi).

Cette année, 411 dossiers (235 MCF + 176 PR) ont été étudiés en section 26. Sur le modèle de ce qui avait été fait lors du mandat précédent, chaque dossier a été attribué à un rapporteur "géographique" (ayant une vue d'ensemble sur les candidatures au sein d'un même établissement ou zone géographique), et un rapporteur "thématique" étant le plus proche possible des thématiques du dossier. On rappelle au passage que les règles de fonctionnement du CNU interdisent aux membres de la section ayant déposé un dossier de siéger, et empêchent d'attribuer à un rapporteur tout dossier de candidat.e provenant du même établissement et/ou laboratoire.

Pour chaque bloc de travail, les discussions se sont approximativement réparties de la manière suivante :

- Une première demi-journée de discussions générale : retours attendus sur Galaxie, modalités d'évaluation (quelles cases cocher, dans quelles circonstances),...
- Une demi-journée de travail en petit groupe : chaque rapporteur géographique a pu échanger avec les différents rapporteurs thématiques sur chacun de ses dossiers et remplir pour chacun d'entre eux un tableau de synthèse.
- Un dernier temps d'échange permettant d'harmoniser les évaluations.

La saisie de l'évaluation de chaque dossier a été assurée a posteriori par les membres du bureau.

Les discussions menées en séance au sein de la section nous ont amenés à faire un certain nombre de choix pour cette session. Tout d'abord, nous avons en premier lieu décidé - en s'inspirant des pratiques de la section 25 - de personnaliser au maximum les retours pour chaque candidature. Nous détaillons ci-dessous chaque rubrique sur l'interface Galaxie de manière plus spécifique.

- Note globale (à choisir en A = "Très favorable" - B = "Favorable" - C = "Réserve") : le choix de la note correspond à une appréciation globale au niveau du dossier. Les candidat.es ayant eu la note A ont typiquement des dossiers équilibrés couvrant tous les attendus de notre métier (dont en particulier les volets enseignement, recherche et responsabilités), avec un ou plusieurs point forts. La note B a été plutôt attribuée à des dossiers ayant soit un dossier équilibré mais sans réel point saillant par rapport au reste de la communauté, soit à des dossiers pour lesquels certains aspects du métier n'ont pas été assez mis en avant. La note C a été attribuée de manière marginale, typiquement pour des dossiers incomplets ou

---

4. Cette assemblée générale, qui se tient deux fois par an à Paris, regroupe les bureaux de toutes les sections CNU.

manquant de précision sur certains volets. Ne souhaitant pas introduire un trop grand déséquilibre des avis avec les autres sections CNU, il a été rappelé qu'au niveau de l'ensemble du CNU les proportions lors des sessions précédentes étaient de l'ordre de : A <75% - B ~ 20% - C <5%. La consigne donnée a priori aux rapporteurs de la session était d'essayer de se rapprocher de ces proportions (voir section suivante pour un bilan chiffré).

- Case 1 : (formation initiale et continue) Cette case a été utilisée par la section pour mettre en avant les candidat.es fortement investi.es dans les enseignements, que ce soit d'un point de vue pédagogique (pratiques innovantes, originales et/ou chronophage) ou en terme de responsabilité d'année (éventuellement de mention suivant la taille des formations). La section a estimé qu'assurer un service d'enseignement, rédiger des notes des cours et préparer des examens faisait partie de nos missions : la case n'a donc pas été cochée pour ces seules raisons.
- Case 2 : (recherche). Le motif retenu pour cocher cette case a été d'avoir une production scientifique dans les standards hauts de la communauté, en terme de qualité des publications et de production scientifique.
- Case 3 : (orientation, promotion sociale et professionnelle). Typiquement, cette rubrique a servi à mettre en avant les personnes soit investies dans des formations professionnalisantes pour lesquelles un travail spécifique d'orientation et d'interface avec le monde professionnel est nécessaire, soit occupant des fonctions liées au suivi des étudiants en alternance par exemple.
- Case 4 : (valorisation). Cette rubrique nous a servi à mettre en avant toutes les candidatures ayant un investissement conséquent dans toutes les activités de diffusion et de vulgarisation.
- Cases 5 et 6 : (participation à la construction de l'espace européen de l'ESR et coopération internationale). Les intitulés et périmètres de ces deux rubriques ont été trouvés assez flous pour la section. Nous avons fait le choix de les cocher pour des candidat.es étant investi.es dans des programmes internationaux au niveau de la formation (case 6 pour des programmes européens, 7 pour des programmes hors-europe). Nous n'avons pas coché cette case pour des activités de recherche à l'international, hormis pour certains programmes spécifiques.
- Case 7 : (concours apporté à la vie collective des établissements). Cette rubrique nous a servi à valoriser les candidat.es fortement investies au niveau administratif, que ce soit au niveau local ou national. Nous avons par exemple fait la distinction entre une responsabilité d'année (déjà valorisée dans la rubrique 1) et une responsabilité d'une mention de licence, les tâches et enjeux n'étant pas les mêmes dans ces deux configurations. Nous n'avons pris en compte que des charges potentiellement lourdes et chronophages (direction de département, laboratoire, équipe, ...). en laissant de côté par exemple la "simple" participation à des conseils de laboratoire, département, et commission diverses.

La description précédente sous forme de liste reflète un principe général. Nous avons adapté les éléments d'évaluation aux corps et à l'ancienneté des candidat.es : les exigences n'ont pas été les mêmes pour les sessions PR et MCF. A titre d'exemple, il n'est bien entendu pas question de demander à des candidat.es MCF en début de carrière des directions de département voire même d'année. Pour ce type de profil, la 'simple' participation à des conseils ou commissions au niveau local peut-être un motif de validation de la rubrique 7. Au sein de la session MCF, la question de l'évaluation des très jeunes

dossiers (i.e. personnes recrutées pendant la période d'évaluation) s'est posée. Il est bien entendu difficile de proposer l'attribution d'une prime portant sur les différents volets de notre métier à de tels profils. La section a néanmoins coché les cases A ou B pour des personnes déjà fortement investies au niveau local.

Les dossiers présentés à cette session RIPEC étaient dans l'ensemble d'un niveau remarquable, aussi bien en terme d'encadrement, de prises de responsabilités, de qualité des publications, ou de visibilité. Pour garder des taux de réussite similaires selon les grades (ce qui est une demande explicite de la CP-CNU), le niveau d'exigence a donc été élevé, et de très bons dossiers ont pu se retrouver avec une appréciation « favorable » .

### 6.3 Premier bilan de la session 2025

Il convient de rappeler avant tout bilan chiffré que l'évaluation de chaque dossier s'est faite à travers le prisme de l'attribution potentielle de la RIPEC. Notre section CNU a fait le choix de mettre en avant les points les plus saillants de chaque dossier. Les éléments d'appréciation sont destinés à éclairer les jury locaux qui ne contiennent pas forcément des EC de la section 26 et ont parfois des critères disciplinaires différents au sein de leur propre section. Pour cette raison, les avis ont insisté sur le ou les points forts en enseignement et/ou en charge administrative. Pour la partie recherche, les avis ont permis de contextualiser par exemple en graduant en fonction du niveau des revues plus qu'à travers du quantitatif bibliographique. Nous soulignons que tous les collègues ayant obtenu les notes globales "Très favorable" ou "Favorable" remplissaient toutes les missions attendues dans le cadre de l'exercice de notre métier.

Les tableaux ci-dessous présentent une synthèse chiffrée des décisions de la section pour cette session RIPEC.

MCF	A	B	C	PR	A	B	C	MCF+PR	A	B	C
H	71%	29%	0%	H	84%	16%	0%	H	77%	23%	0%
F	78%	18%	4%	F	86%	14%	0%	F	81%	17%	3%
Global	73%	26%	1%	Global	85%	15%	0%	Global	78%	21%	1%

Le taux d'attribution de la note "A", tous corps confondus dans la section 26 en 2025 est de 78% (il était à 74% en 2024). Pour rappel, ce même taux sur l'ensemble des sections en 2023 était de 75% : ce chiffre est donc potentiellement cohérent avec ce qui se pratique dans les autres disciplines. La note "C" a été attribuée de manière très marginale, typiquement à des dossiers dont la rédaction a été négligée, ou pour lesquels certains aspects de notre métier n'ont pas été renseignés. De manière globale, les taux d'attribution de chaque note sont sensiblement identiques pour les candidatures féminines ou masculines. La répartition des notes suivant les corps est un peu moins homogène. En particulier, la proportion de notes "B" et "C" est supérieure chez les MCF que chez les PR.

### 6.4 Conseil aux candidat.es

Le nombre de dossiers que la section doit évaluer est élevé (411 en 2025). Par conséquent, la qualité de la rédaction est prépondérante. En particulier, il convient à chaque candidat.e de mettre en avant les différentes informations demandées en respectant la période d'évaluation. Pour les rapporteurs, trier ou hiérarchiser les différents éléments demandés

peut être extrêmement chronophage : le temps passé à cette mise à jour ou mise en forme sera potentiellement du temps en moins consacré à l'étude du dossier, ce qui pourra nuire à l'évaluation finale. A noter que le ministère fournit une trame assez rudimentaire : il est tout à fait possible d'utiliser un autre format pour la constitution du dossier à condition bien entendu de renseigner tous les points demandés.

La section a fait le choix de rajouter 18 mois à la période d'évaluation pour les candidates ayant eu un congé maternité au cours de la période. Les personnes potentiellement concernées sont donc invitées à communiquer cette information et à en tenir compte dans la constitution de leur dossier en intégrant ce supplément d'historique de 18 mois précédant les quatre années évaluées. De même, les collègues ayant eu des congés (par exemple maladie longue durée) sont encouragés à le signaler dans leur dossier et à fournir les informations nécessaires pour évaluer leur activité sur une période allongée de la durée du dit congé. De manière plus générale, toutes les informations susceptibles d'éclairer la section sur les différentes réalisations au cours de la période peuvent être communiquées.